



Berne, le 9 septembre 2019

Destinataires :

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Milieus intéressés

Révision totale de l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme (OFPT) : ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) consulte les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de révision totale de l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme (OFPT ; RS 641.316).

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **10 décembre 2019**.

En 2018, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné l'utilisation des ressources du fonds. Il a constaté que les bases légales présentaient des lacunes (rapport CDF-17542¹). Concernant les aides financières aux cantons notamment, le CDF recommande que, pour des subventions économiquement fondées, la conformité au droit soit établie au moyen d'une modification de l'OFPT. De nombreux articles doivent en outre être adaptés à la situation actuelle.

Une nouvelle disposition va par conséquent être créée dans l'OFPT pour permettre de soutenir financièrement, sous forme de contributions forfaitaires, les cantons qui mettent en œuvre des programmes de prévention du tabagisme. La révision totale de l'OFPT n'entraîne, dans l'ensemble, aucun coût supplémentaire. Les montants forfaitaires conduiront toutefois à une nouvelle répartition des ressources.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique,

¹ www.cdf.admin.ch > Publications > Formation & social > Santé > Utilisation économique des fonds affectés - Département fédéral de l'intérieur, Office fédéral de la santé publique, organisations de prévention et de promotion de la santé, numéro d'audit 17542



aux adresses suivantes, à l'aide du formulaire Word mis à disposition et dans la limite du délai imparti :

revisiontpfv@bag.admin.ch

et

gever@bag.admin.ch

MM. Peter Blatter (tél. 058 463 87 60, courriel : Peter.Blatter@tpf.admin.ch) et Roy Salveter (tél. 058 469 92 34, courriel : Roy.Salveter@bag.admin.ch) sont à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Alain Berset
Conseiller fédéral